



# Les managers : acteurs ou victimes des arrêts de travail ?

Les arrêts de travail ont connu une véritable explosion au moment de la crise sanitaire. Depuis, leur niveau reste élevé. Notre étude « Pratiques et perceptions des arrêts de travail dans les entreprises », révèle à la fois le rôle clé et la fragilité des managers face à ce phénomène, qui préoccupe 60 % d'entre eux.

Voir  
les résultats clés  
de l'étude



## Des managers motivés...

**82%**  
des managers  
se sentent motivés  
par leur rôle  
de management



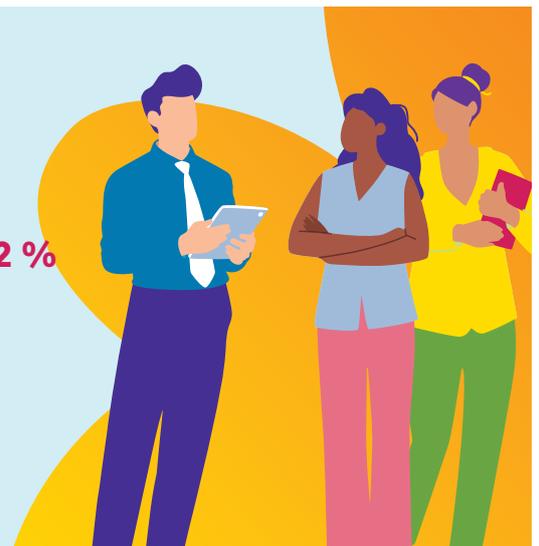
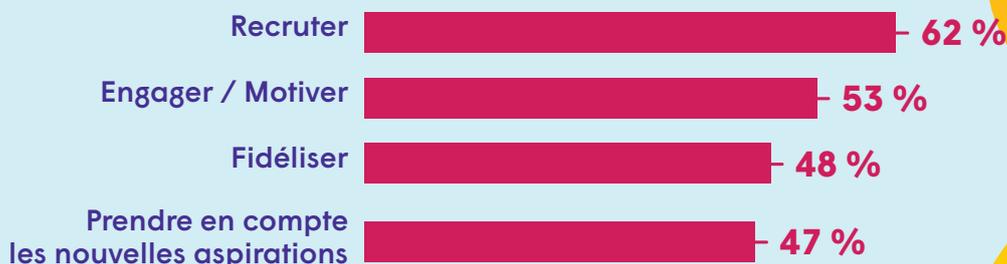
## ... mais soumis à une charge mentale importante

**64%** d'entre eux  
se disent  
stressés  
  
**72%** se disent  
surchargés



## ... dans un contexte RH tendu

### Les difficultés rencontrées par les managers :



## Arrêts de travail : une pression supplémentaire pour les managers

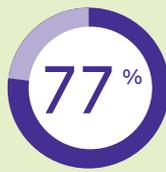
### Ils génèrent des préoccupations additionnelles



Réorganisation de l'activité



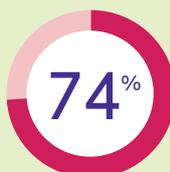
Incertitude sur la date de reprise



Remplacement du salarié en arrêt



Gestion du stress de l'équipe



Gestion de leur propre charge mentale



Absence d'information sur le motif de l'arrêt

**9 managers sur 10** sont amenés à compenser eux-mêmes la charge des collaborateurs en arrêt, dont 1/3 fréquemment.



### Une population à mieux former...



### ... et informer

**2/3** des managers aimeraient disposer de plus d'informations :

**68%** Sur l'accompagnement à la reprise après un arrêt long

**67%** Sur les risques psycho-sociaux dans l'entreprise

**62%** Sur les actions de prévention de leur entreprise

**EN CONCLUSION : les managers sont à la fois des acteurs clés et des victimes des arrêts de travail. Il est nécessaire de mieux les accompagner dans la formation, la prévention et le soutien.**

Extraits de l'étude « Pratiques et perceptions des arrêts de travail dans les entreprises » menée par l'Observatoire de l'imprévoyance et l'institut Audiere auprès de 750 responsables Ressources Humaines et plus de 400 managers d'entreprises de plus de 20 salariés en 2024. Document achevé de rédiger en février 2025.



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

**POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS**



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 969500E0I6R1LLI4UF62